

**SERVICE PUBLIC DE WALLONIE**  
**AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT**

**N° d'agrément 2025/06/002/A**

**AGRÉMENT EN TANT QUE SYSTÈME D'ÉPURATION INDIVIDUELLE**

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles R. 409 à 417, modifiés en dernier lieu par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juillet 2021 ;

Vu l'avis référencé 2025/002 rendu par le Comité d'Experts pour l'assainissement autonome en date du 18 juillet 2025 ;

Le Directeur général du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement décide ce qui suit :

**Article 1er.** L'agrément comme systèmes d'épuration individuelle, des systèmes d'épuration AQUAMAX CLASSIC TYPE O (13-20 EH) ET TYPE P (16 - 20 EH) présentés par la société ATB Belgique sise Rue Ecomines, 13, à SPA, pour des capacités de 13, 16 et 20 équivalent-habitants est octroyé sous le numéro de référence 2025/06/002/A.

Les systèmes d'épuration individuelle AQUAMAX CLASSIC TYPE O (13-20 EH) ET TYPE P (16 - 20 EH) correspondent au principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.

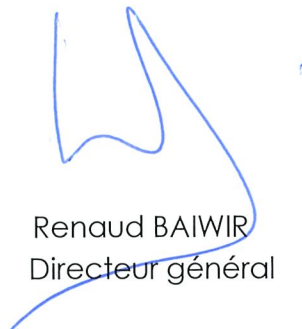
**Art. 2.** Toute modification apportée au système d'épuration agréé par le fabricant doit être portée à la connaissance du Comité d'experts pour l'assainissement autonome qui juge de l'opportunité d'imposer une nouvelle demande d'agrément.

**Art. 3.** Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat, section administration, peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

**Art. 4.** L'agrément est accordé pour cinq ans à dater de la signature de la présente décision.

Namur, le **02 DEC. 2025**



Renaud BAIWIR  
Directeur général

## ANNEXE

Principe et description des systèmes d'épuration individuelle AQUAmax CLASSIC TYPE O et TYPE P, présentés par la société ATB Belgique sise Rue Ecomines, 13, à SPA

### **AQUAmax CLASSIC TYPE O et TYPE P**

**Capacité :** voir Tableau 1 ci-dessous

**TYPE :** système intensif

#### **PRINCIPE :**

Unité en 2 cuves, fonctionnant sur le principe du réacteur séquentiel à boues activées (SBR). La première cuve, à volume variable, joue le rôle de tampon (stockage temporaire des effluents avant traitement biologique) et assure le prétraitement.

La seconde cuve fonctionne de manière séquentielle selon des cycles de 8 heures : alimentation /aération/décantation/soufflage/purge des boues.

Les transferts (alimentation du tampon vers l'aérateur, évacuation de l'effluent clarifié, purge des boues en excès) sont gérés par l'organe de commande ATBcontrol@3 connect.

#### **DESCRIPTIF TECHNIQUE :**

Les caractéristiques de dimensionnement sont reprises dans le **Erreur! Source du renvoi introuvable.** ci-dessous, faisant partie intégrante de la présente annexe.

#### **Cuve :**

##### Pour les produits de type O

Cuves ovales en béton : Classe d'exposition XC4, XF1+XA2  
Classe de résistance C35/45  
Classe d'environnement EE3+EA2  
CEM I/52.5 R/N

##### Pour les produits de type P

Cuves cylindriques en béton : Classe d'exposition XF1  
Classe de résistance C35/45  
Classe d'environnement EE3  
CEM Portland I/42.5 R

#### **Dispositif de prétraitement :**

Cuve de hauteur et de volume d'eau variables, dépendant du cycle de fonctionnement. Entrée par tuyau PVC, Ø 110 mm, au-dessus du niveau de l'eau et sortie par siphon Ø 40 mm amorcé 3 fois/cycle de 8 heures par une pompe ATB Lift2 (Æ 10/15 mm, débit nominal 8 m³/h) montée sur châssis en polyéthylène.

Ventilation de diamètre 110 mm idéalement équipée d'un extracteur dynamique.

### **Dispositif de traitement et clarification :**

Cuve de hauteur et volume d'eau variables. Entrée par siphon Ø 32 mm (3 fois/cycle de 8 heures) et sortie par pompage.

Fonctionnement séquencé, 3 cycles par jour (voir Tableau 1) :

Alimentation : 3 fois par cycle, en début de mode 1 (mode « dénitrification »)

Traitement - Aération séquencée selon 2 modes (mode 1 = « dénitrification » - mode 2 = « aération »), par l'aérateur venturi AQUA 5S (560 W) à moteur submersible, monté sur châssis en polyéthylène.

Décantation

Soutirage de l'effluent clarifié par une seconde pompe ATB Lift2 (Æ 10/15 mm, débit nominal 8 m³/h).

### **Gestion des boues :**

Extraction des boues secondaires du traitement vers le prétraitement par la première pompe ATB Lift2 1 fois par cycle, juste après la première période d'aération du mode 2.

Les boues primaires et secondaires sont stockées dans la première cuve (prétraitement).

### **Commande et détection des dysfonctionnements :**

Arrêt de la pompe et de l'aérateur en cas de surchauffe (sécurité thermique du moteur) avec redémarrage automatique après refroidissement suffisant.

La station est pilotée par un automate ATBcontrol© 3 connect enregistrant les temps de fonctionnement des organes électromécaniques, défauts et les mises hors tension de la station dans un journal. L'organe de commande est équipé d'une alarme sonore et lumineuse.

Les informations peuvent être consultées sur l'écran de l'organe de commande ou par l'intermédiaire d'un navigateur Internet (par ex. avec un smartphone ou une tablette) via WiFi-Direct.

### **Accessibilité :**

Un regard de visite Ø 60 cm (type O) ou 60 x 60 cm (type P) centré sur chaque cuve.

### **Dispositif d'échantillonnage**

Bouteille d'échantillonnage (1,5L) insérée dans la canalisation d'évacuation de l'effluent.

### **Information à l'intention de l'utilisateur :**

Le produit est accompagné des documents suivants référencés :

*Guide de mise en œuvre - Unités d'épuration individuelle AQUAmax® CLASSIC Type O – Modèles pour 13 EH et 20 EH – Version du 14 février 2025 – 23 pages + annexes (40 pages)*

et

*Guide d'exploitation - Unités d'épuration individuelle AQUAmax® CLASSIC Type O – Modèles pour 13 EH et 20 EH – Version du 14 février 2025 – 21 pages + annexes (70 pages)*

Ou

Guide de mise en œuvre - Unités d'épuration individuelle AQUAmax® CLASSIC Type P – Modèles pour 16 et 20 EH – Version du 14 février 2025 – 24 pages + annexes (40 pages)

et

Guide d'exploitation - Unités d'épuration individuelle AQUAmax® CLASSIC Type P – Modèles pour 16 et 20 EH – Version du 14 février 2025 – 21 pages + annexes (72 pages)

Toute modification éventuelle doit faire l'objet d'une nouvelle version.

**Tableau 1 : Caractéristiques de dimensionnement**

Capacité	13 EH	16 EH	20 EH	
Type	O	P	O	P
Forme des cuves	ovale	cylindrique	ovale	cylindrique
Modèle	2 x O 7 500	2 x P 7 500	2 x O 10 000	2 x P 10 000
	<b>PRETRAITEMENT</b>			
Hauteur d'eau max (m)	1,82	1,74	1,65	2,43
Hauteur de transfert vers le traitement (m)	1,43	1,30	1,25	1,88
Hauteur max de stockage des boues (m)	1,13	1,00	0,95	1,58
Surface (m <sup>2</sup> )	3,70	4,01	5,52	4,01
Volume à Hmax (m <sup>3</sup> )	6,73	6,98	9,11	9,74
	<b>TRAITEMENT ET CLARIFICATION</b>			
Hauteur d'eau min (m)	1,43	1,30	1,25	1,88
Hauteur d'eau max (m)	1,66	1,56	1,48	2,20
Hauteur d'eau de débordement (m)	1,84	1,75	1,66	2,44
Surface (m <sup>2</sup> )	3,70	4,01	5,52	4,01
	<b>SEQUENCES <sup>(1)</sup></b>			
Amorçage de l'alimentation (sec)	7			
Aération séquencée mode 1 Durée de la phase (min)	10 min OFF/10 sec ON 45			
Aération séquencée mode 2 Durée de la phase (min)	1,1 min ON/6,4 min OFF 75	1,3 min ON/6,2 min OFF 75	1,6 min ON/5,9 min OFF 75	
Purge de boues (après la première séquence aérée) (sec)	7	8	10	
Amorçage de l'alimentation (sec)	7			
Aération séquencée mode 1 Durée de la phase (min)	10 min OFF/10 sec ON 45			
Aération séquencée mode 2 Durée de la phase (min)	1,1 min ON/6,4 min OFF 75	1,3 min ON/6,2 min OFF 75	1,6 min ON/5,9 min OFF 75	

Amorçage de l'alimentation (sec)	7		
Aération séquencée mode 1	10 min OFF/10 sec ON		
Durée de la phase (min)	45		
Aération séquencée mode 2	1,1 min ON/6,4 min OFF	1,3 min ON/6,2 min OFF	1,6 min ON/5,9 min OFF
Durée de la phase (min)	75	75	75
Décantation (min)	112	110	108
Soutirage de l'effluent (min)	8	10	12

(1) : succession des phases d'un cycle de traitement de 8 heures, 3 cycles/jour

Vu pour être annexé à la décision portant agrément des systèmes AQUAmax CLASSIC TYPE O et TYPE P présentés par la société ATB Belgique sise Rue Ecomines, 13, à SPA.

Namur, le **02 DEC. 2025**



Renaud BAIWIR  
Directeur général